



Ville d'ETAMPES

## Communiqué de presse

Mardi 04 mai 2021

---

### NON AU PROJET D'ISDI EN SUD-ESSONNE

## FRANCK MARLIN RECOIT LE PREFET ET ASSOCIE SON COLLEQUE MAIRE DE SAINT HILAIRE

**Le Sud-Essonne se mobilise contre le projet envisagé par Bouygues Travaux Publics d'implanter une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à Saint-Hilaire.**

**Suite à la manifestation de dimanche 2 mai qui a réuni plus de 400 personnes (citoyens, membres d'associations, agriculteurs, élus), le maire Franck Marlin recevait mardi 4 mai à 10 h, le Préfet de l'Essonne Eric Jalon, et le Sous-préfet Christophe Deschamps. Une rencontre à laquelle l' élu a souhaité associer son collègue Stéphane Demeulemeester, maire de Saint-Hilaire.**

Dimanche dernier, lors de sa prise de parole sur le site du rassemblement au rond-point de la rue des Lys à Etampes, Franck Marlin avait clairement rappelé les engagements du gouvernement en terme de protection de l'environnement. « *L'Etat doit assumer l'ensemble de ses responsabilités en la matière et ne pas autoriser ce projet. L'affluence considérable constatée à cette manifestation symbolise la mobilisation massive des habitants, des agriculteurs, des élus, des associations et des syndicats afin d'exiger unanimement son abandon immédiat et définitif. Une personne détient les clés, c'est le Préfet* ».

Mardi 4 mai, Franck Marlin recevait le Préfet de l'Essonne, Eric Jalon.

*« M. Le Préfet, merci de nous accorder cette matinée. J'ai souhaité associer M. le Maire de Saint-Hilaire, Stéphane Demeulemeester, à cette rencontre autour de cette table, parce que si ce projet d'ISDI nous concerne tous, nous les communes voisines, il est primordial d'unir nos voix pour dénoncer ce projet fou. Nous avons été mis devant le fait accompli. Et si je comprends les enjeux du Grand Paris, je comprends surtout qu'il représente pour nous tous une taxe supplémentaire mais sans équipement ! Le Grand Paris évoque des travaux très importants. Il faut prendre en compte très sérieusement la prise en charge des déchets. 34 hectares sont concernés chez nous, c'est énorme. Nous devons protéger les espaces de vie et les espaces agricoles. Ce n'est pas un hasard si les agriculteurs nous ont rejoints. Ils ont des cahiers des charges très précis à respecter pour leurs productions »*, a rappelé Franck Marlin en préambule.

Le maire d'Etampes a également précisé au Préfet avoir saisi la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, pour l'alerter sur le « profond sentiment d'indignation et l'opposition unanime suscités par le projet ».

Avant de passer la parole au maire de Saint-Hilaire, Franck Marlin a insisté sur « *l'union sacrée qui scelle ce dossier* » en rappelant ses terme de dimanche « *je pense que la clé, c'est vous qui la déterminez M. Le Préfet, c'est vous qui pouvez nous accompagner. C'est pour cette raison que je souhaite associer mon collègue de Saint-Hilaire* ».

Stéphane Demeulemeester a ensuite pris la parole, précisant avoir « *tous les désagréments sans avantage. Nous devons être au courant et avoir accès à ce dossier* ».

Ce à quoi, le Préfet, a répondu en expliquant la procédure qui va être suivie. « *Je comprends très bien vos préoccupations. Cela pose un certain nombre de questions. Ruissellement, origine des terres, nature des déchets supposés être inertes, passages de camions, manière dont cela va être suivi dans le temps. Je comprends. Il faut avoir en tête la procédure. Il y a un exploitant, un propriétaire foncier, un co-contractant de Bouygues travaux publics pour les déchets et les services de l'Etat. Le dossier a été remis le 2 février à nos services. La procédure est limitée dans le temps. Elle prévoit plusieurs consultations avant d'être déclarée oui ou non « conforme ».*

*La procédure conduira également à solliciter l'avis des collectivités concernées, les instances consultatives. Le dossier sera soumis à un examen rigoureux et transparent. Nous mettrons tous les éléments sur la table. Nous serons extrêmement vigilants. N'hésitez pas à nous solliciter pour que nous puissions repercuter vos questions au maître d'ouvrage. Voici comment se situent le droit et la procédure ».*